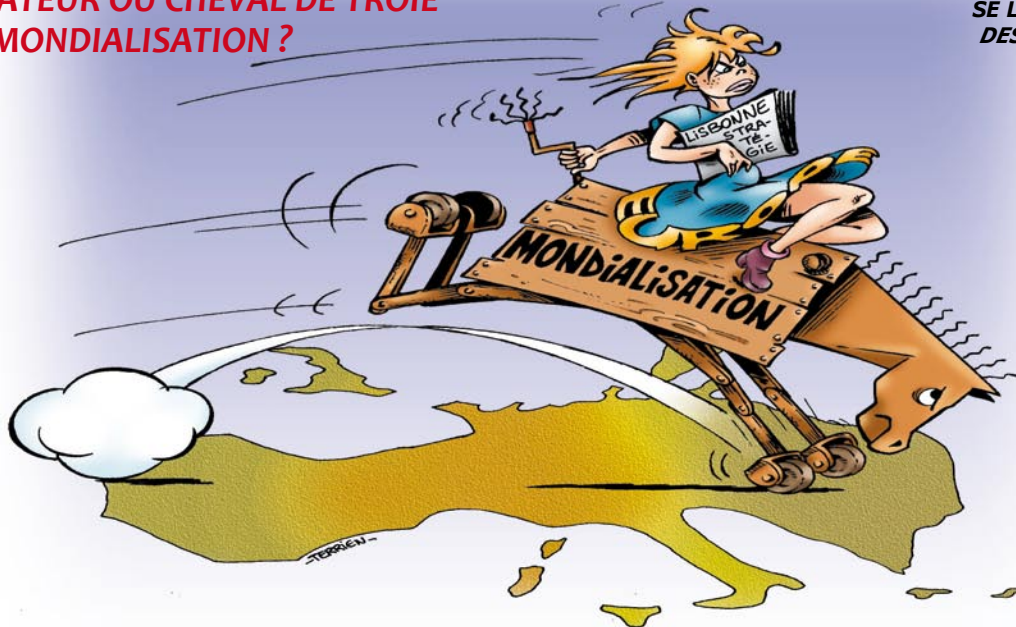


LA STRATÉGIE DE LISBONNE, CONTREPOIDS RÉGULATEUR OU CHEVAL DE TROIE DE LA MONDIALISATION ?

LA STRATÉGIE DE LISBONNE NE SE LAISSERA PAS DESARCONNER*



*The Lisbon Strategy won't let herself be thrown

THE LISBON STRATEGY, REGULATORY COUNTERWEIGHT OR GLOBALIZATION'S TROJAN HORSE ?

L'Union européenne parviendra-t-elle en 2010 à satisfaire les objectifs qu'elle s'est assignée à Lisbonne en 2000, et deviendra-t-elle alors l'économie de la connaissance la plus compétitive ? L'Agenda social assorti de nouveaux outils, telle la méthode ouverte de coordination (d'abord pour l'inclusion, puis pour les retraites, enfin pour la santé) permet-il que les libéralisations du marché et du commerce ne remettent pas en cause le modèle social européen ?

La Stratégie de Lisbonne décidée lors du sommet de l'Union européenne au printemps 2000 est au cœur de la construction européenne, de son devenir même. Encore plus que l'incontournable recherche d'un nouveau Traité pour l'Union, le degré de réussite de cet engagement pour l'économie et le social, conditionnera bien au delà du début de ce millénaire, les chances pour les européens de continuer à peser sur les destins de la planète. En effet, la mondialisation ne s'essouffle pas, la globalisation, avec la normalisation, reste un défi de taille et seule une Union européenne décidée à s'imposer comme un interlocuteur primordial peut promouvoir nos valeurs dont la solidarité et la nécessité d'un développement durable respectueux tant de la nature que de la cohésion sociale.

Faire de l'économie européenne le leader mondial dans le domaine des technologies modernes est le projet de la Stratégie de Lisbonne, assortie d'un Agenda social où l'emploi est la priorité. La qualité de la protection sociale en Europe

Will the European Union be able to meet the goals it set for itself in Lisbon in 2000 by 2010? And will it become the world's most competitive knowledge economy? Will the Social Agenda, along with new tools such as the open method of coordination (first for social inclusion, then for retirement plans, and finally for health) ensure that markets and business are liberalized without threatening the European social model ?

The Lisbon Strategy, defined during the European Union Summit in Spring of 2000, is at the heart of the EU's construction, and of its very future.

Even more than the vital search for a new constitution for the EU, the success of this engagement – both for the economy and for social welfare – will be affecting the extent to which Europeans can influence our planet's destiny well beyond the beginning of the millennium. Indeed, as internationalization continues at a steady clip, globalization, along with standardization, remains a sizable challenge. If it is to promote our values – from solidarity to the need for sustainable development that respects both nature and social cohesion – the EU must be firmly decided to impose itself as a key interlocutor.

The Lisbon Strategy's goal is to make the European

dépendra nécessairement des résultats attendus en 2010 et des suites de cet enjeu premier.

La XXXIIème Rencontre se déroulera en cinq sessions sur une journée et demi, (précédée d'une proposition de programme culturel.)

La première session «La Stratégie de Lisbonne et l'Agenda social : évolution de ces priorités de l'Union européenne» précisera avec pédagogie, l'origine, les étapes et l'actualité de ces processus, leurs places dans le débat institutionnel et ceci dans un contexte de coopérations mais aussi de tensions internationales.

La deuxième session : «La régulation de la mondialisation et ses acteurs» développera des points de vues issus d'expertises sur les phénomènes de mondialisation et les effets sur le travail, la flexibilité, l'emploi et la protection sociale.

La troisième session «La solidarité : valeur identitaire de l'Union européenne, obsolète ou moderne» posera, au-delà du nécessaire rappel des valeurs fortes et originales de l'espace européen, les termes d'un débat contradictoire sur la capacité des Etats membres à promouvoir et à adapter le modèle social, les services d'intérêt général et la protection sociale dans un cadre de compétition internationale en mal de régulation.

La quatrième session «Impact des outils et des nouvelles normes liés à la Stratégie de Lisbonne sur la protection sociale : normes IFRS, Solvabilité II, Moc, aspects fiscaux» apportera l'analyse et la stratégie de gestionnaires de l'assurance de personnes ainsi que le positionnement des partenaires sociaux européens sur cette normalisation et ces modélisations qui re-qualifient les opérateurs de la protection sociale et le type d'offres de services.

Enfin, pour la cinquième session, deux regards prospectifs, au delà de l'échéance de 2010, nous permettront d'aborder l'après Stratégie de Lisbonne, les handicaps et les chances de l'Europe sociale et particulièrement de la protection sociale en Europe dans un devenir si proche.

Les conclusions seront à la fois un exercice de synthèse et aussi la base de notre communication à la présidence portugaise de l'Union européenne. ■

economy a world leader in the field of modern technologies. Allied with this goal is a social agenda that makes employment its top priority. The quality of social welfare in Europe will necessarily depend on the results we shall see in 2010, and on what is to follow this key challenge.

The XXXIInd IPSE Meeting will be held in five sessions over a day and a half, and will begin with an optional cultural program.

The first session, "The Lisbon Strategy and the Social Agenda: The Evolution of Two EU Priorities" will provide an educational explanation of the processes' origins, as well as their different stages and where they are now, placing them within the institutional debate, framed in a context of international tensions and cooperation.

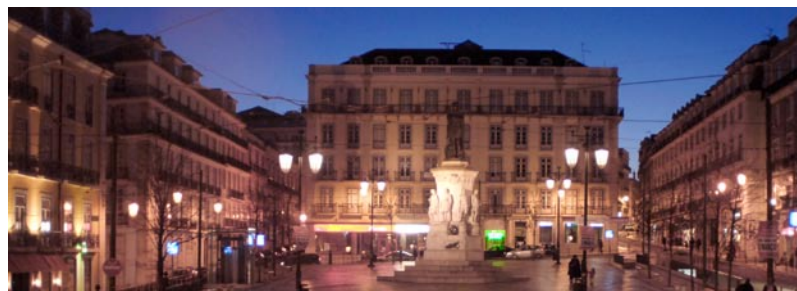
The second session, "Regulating globalization and its actors" will develop perspectives on various phenomena of globalization and their effects on work, flexibility, employment, and social welfare, based on expert assessments.

The third session, "Solidarity: A Core Value of the European Union – Modern, or Obsolete?" will go beyond the requisite reminder of Europe's strong, original values to lay out the terms of a highly contradictory debate about member states' capacities to promote and adapt social models, services in the common interest, and social welfare in the context of international competition that is regulated with difficulty.

The fourth session, "Tools and New Standards Linked to the Lisbon Strategy and Their Impact on Social Welfare: IFRS, Solvency II, OMC, Tax Aspects," will feature analyses and strategy by personal insurance managers, and the position of European social partners regarding this standardization and these modeling methods, which are re-qualifying social welfare operators and different types of service offers.

Finally, the fifth session will bring together two different points of view to look ahead beyond the 2010 deadline. This will allow us to begin discussing post-Lisbon Strategy in light of social Europe's possibilities and impediments. In particular, we will look toward the future of social welfare in Europe, which is advancing upon us rapidly.

Our conclusions will be an exercise in synthesis, as well as the basis for our communication with the European





SOLVABILITÉ 2: LA SPÉCIFICITÉ DU RISQUE SANTÉ

Dominique Boucher, délégué général de l'Ipse

Le projet de directive communautaire Solvabilité 2 qui devrait être proposé en juillet prochain nécessite un effort d'information conséquent et une mobilisation de tous les instants, tant les enjeux sont déterminants pour le devenir de nos métiers de la protection sociale complémentaire et bien entendu pour l'assurance plus globalement.

Ce sujet de préoccupation première ne saurait être détaché de l'évolution des normes IAS/IFRS. C'est pour cela que lors de notre XXXIIème Rencontre Ipse à Lisbonne les 2 et 3 juillet, nous aborderons cet ensemble eu égard à la Stratégie de Lisbonne et, que lors de notre 6ème Colloque professionnel à l'automne 2007, nous débattons de cette fièvre normative en associant toutes les familles de l'assurance de personnes.

Notre vision européenne de ces questions s'établit en tenant compte des réalités des 27 Etats membres qui ont chacun leur particularité.

Les normes une fois transcrites dans la loi communautaire, s'appliqueront sur l'ensemble du territoire de l'Union. Quel sera le temps pris pour la transcription du droit communautaire en droit national ? Une fois n'est pas coutume, prenons le cas de la France où les exemples de la loi Evin du 31 décembre 1989, contemporaine de la 3ème génération des directives assurance, et la loi du 8 août 1994, sont le reflet exact des décisions communautaires.

Mais fait remarquable dans le cadre de l'élaboration de Solvency 2, le comité des contrôleurs européens d'assurances (CeIops) a reconnu la spécificité du risque santé. La troisième étude d'impact (QIS3), lancée le 30 mars, corrige sensiblement les aberrations de la deuxième étude d'impact (QIS2) de décembre 2006 dont découlait une segmentation trop large des activités d'assurance, le risque santé et le risque accident étant associés, ce qui conduisait à un coefficient pénalisant les organismes de petite ou moyenne taille. Les paramètres préconisés, pour la formule «standard» pouvaient aboutir à multiplier jusqu'à trois, l'exigence de solvabilité et ceci sans aucune justification mathématique quant aux probabilités de niveau de dépenses de prestations.

Ce changement de trajectoire doit être attribué à la mobilisation du mouvement mutualiste. Ainsi la Fédération nationale de la Mutualité française a engagé avec ses composantes un travail titanes-

SOLVENCY 2: THE SPECIFICITY OF HEALTH RISK

Dominique Boucher, Ipse's general delegate

The European directive Solvency 2 should be proposed next July. Since the stakes involved play a large part in determining what our lines of work relating to complementary social protection – as well as insurance as a whole – are and are to become, it demands a major information campaign, and a mobilization of all representative bodies.

This key subject cannot be disconnected from the evolution of IAS/IFRS. For this reason, we will be discussing these topics in light of the Lisbon Strategy at our XXXIIth IPSE Meeting in Lisbon on July 2 and 3. We will be bringing together all of the various personal insurance families to discuss this "standards craze" at our sixth Professional Colloquium in autumn 2007.

Our European understanding of these questions is established taking into account the realities of the 27 different member States, each of which has its own specificities. (If, for example, we look at France, a French specificity does indeed emerge, but it hardly constitutes a "French exception.")

Standards, once they have been made a part of Community law, will be applied across the European Union. How much time will it take to make Community law into national law? For once, let us take France as an example, where, if we look at the December 31, 1989 Evin Law, which was contemporaneous with the third generation of insurance directives, and the August 8, 1994 Law, national laws are the exact reflections of Community decisions.

But it should be remarked that in the context of creating Solvency 2, the Committee of European Insurance and Occupational Pensions Supervisors (CEIOPS) has recognized the specificity of health risk. Its third quantitative impact study, QIS3, launched on March 30, is intended to make significant corrections to irregularities present in the second impact study (QIS2), carried out in December 2006. QIS2 led to an excessively broad categorization of insurance activities, associating accident and health risk, giving rise to a coefficient that penalized small- and medium- sized organizations, meaning that the parameters recommended for the "standard" formula could end in the solvency requirement being multiplied by up to three – this with no mathematical justification for probabilities related to spending for services provided.

This change in trajectory must be credited to the mobilization of the mutual insurance movement. The French Federation of Mutual Insurance Com-

que pour la constitution d'une base de données anonymisées de plus de 400 millions d'actes de remboursement sur plusieurs années.

Cette étude pour la complémentaire santé a justifié la «granularité santé», et a convaincu les experts du Ceiops en février.

La mobilisation des mutualistes et des institutions paritaires doit se poursuivre tant pour la qualité des réponses à apporter à la troisième étude (QIS3) que pour peser sur le processus conduisant à la modification des règles de solvabilité en débat au Parlement européen cet été, l'Ipse y concourra encore activement dans son rôle transversal aux familles de l'économie sociale de la protection sociale. ■

panies and its members accomplished a truly Herculean task in compiling an anonymous data base of over 400 million insurance reimbursement certificates over several years.

In February, this study for the complementary health insurance sector justified this "health granularity," and succeeded in convincing CEIOPS experts.

The mobilization of mutual insurance companies and collective institutions should continue, both in terms of the quality of responses to be given to the third study (QIS3) and in order to influence the process of modifying solvency rules, which will be discussed by the European Parliament this summer. IPSE will continue its support in its role as a "transversal" player for social economy and social welfare families. ■



CERCLE EUROPE ET MUTUALITÉ :

Les services sociaux et de santé d'intérêt général

La réunion du cercle Europe et Mutualité organisée par la FNMF s'est tenu le 24 avril à Paris sur le thème des services sociaux et de santé d'intérêt général.

Après une présentation détaillée des aspects juridiques du dossier SSIG par Sylvie Hennion- Moreau, professeur de droit privé à l'Université de Rennes I, les positions de la Mutualité française d'une part et de la France d'autre part ont été exposées.

Daniel Lenoir, directeur général de la Mutualité Française, a rappelé l'engagement de la Mutualité dans ce dossier ainsi que la préfé-

rence pour une directive qui ne divise pas les services sociaux et la santé, contrairement à ce qui est en train de se passer actuellement à la Commission. Quant au gouvernement français, il fait partie des Etats-membres qui souhaitent un outil juridique fort, à savoir une directive cadre sur les SSIG.

La présidence portugaise s'étant engagée à faire avancer le processus concernant les SSIG, des avancées sont à prévoir prochainement à ce sujet.

Enfin, cette réunion a également été l'occasion de prendre connaissance de l'actualité euro-

péenne de la Mutualité française présentée par Cornélia Federkeil-Giroux, responsable du département Europe à la Mutualité française, notamment son combat pour faire réapparaître le projet de statut de mutuelle européenne et les actions de sensibilisation auprès des instances européennes qui commencent à porter leurs fruits, ainsi que la réponse de la FNMF à la consultation sur les services de santé transfrontaliers et la vigilance quant à l'information des patients par les laboratoires pharmaceutiques. ■

LES SERVICES DE SANTÉ EN EUROPE : LES ACTEURS PRENNENT POSITION

Une fois les services sociaux et de santé écartés de la directive service, La Commission européenne a lancé en septembre 2006 une consultation publique sur l'action de l'UE dans le domaine des services de santé et de la mobilité des patients, notamment centrée sur les moyens d'assurer la sécurité juridique des soins de santé transfrontaliers dans le cadre du droit communautaire, et la coopération entre les systèmes de santé des États membres.

Voici les réactions d'un adhérent de l'Ipse - la mutualité française - ainsi que de l'assurance maladie française.

- Les principales propositions de la réponse de la **Mutualité française** sont les suivantes :
- La nécessité d'adopter une approche commune aux services sociaux et de santé d'intérêt général ;
- La reconnaissance en droit européen du rôle des assurances complémentaires à but non lucratif dans l'accès de tous à des soins de qualité ;
- Le renforcement de la sécurité juridique par l'adoption d'une communication interprétative pour clarifier les concepts dégagés par la jurisprudence et le complément des règlements existants ;
- L'amélioration d'une information objective et contrôlée de façon indépendante sur les services de santé, mettant l'accent sur l'accessibilité et la qualité des soins ;
- Le soutien aux États membres, notamment par la mise en place d'un réseau européen de centres de référence ;
- Le développement d'un soutien communautaire à la conclusion d'accords-cadres entre États membres à propos des zones frontalières, intégrant à chaque étape tous les acteurs y compris les organismes financeurs ;
- L'adoption d'un statut européen des mutuelles afin de

favoriser une réponse adaptée solidaire à la mobilité.

A partir de sa pratique et de son expérience, l'**assurance maladie** obligatoire a souhaité apporter une contribution commune à cette consultation et souligner :

- le rôle central de la régulation publique pour le secteur de la santé,
- la responsabilité des États membres dans l'organisation et le financement des systèmes de santé,
- l'importance des coopérations frontalières,
- la nécessité de lever les ambiguïtés nées de la jurisprudence de la CJCE concernant les remboursements de soins reçus à l'étranger.

En se basant notamment sur toutes les réponses à la consultation, la Commission européenne est en train de préparer une nouvelle stratégie en matière de santé, qui devrait être adoptée à l'été 2007. ■

LA COUVERTURE SANTÉ DES RETRAITÉS

Une conférence organisée par le pôle professionnel AG2R-Isica

Mathias Matallah, de la société Jalma était invité à présenter les conséquences sociales et juridiques pour les entreprises et les salariés de la loi Evin du 31 décembre 1989.

Après une présentation des comportements des seniors en matière de soins de santé et de couverture, ou l'on apprend notamment que les seniors (les plus de 60 ans) représentent 21% de la population et 45% des dépenses de santé, que 55% d'entre eux sont couverts

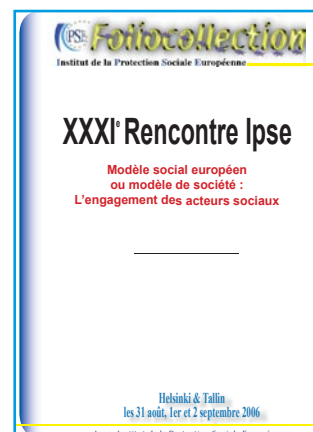
par une couverture santé collective et 45% par une couverture individuelle, le débat s'est porté sur le cadre légal de la couverture santé des retraités. La Loi Fillon incite les entreprises à conclure des contrats collectifs, tandis que la Loi Evin oblige celles-là à offrir aux retraités une poursuite de la couverture santé, aux mêmes garanties et à un tarif plafonné. L'accent a été mis sur le provisionnement lié à cette obligation, et qui peut provoquer un frein à l'embauche des seniors. Cependant, tant que les ALD

(affections de longue durée) sont prises en charge par le régime obligatoire, cette obligation reste avantageuse pour les salariés et les entreprises, mais le régime d'exonération fiscale est incomplet, puisqu'il ne concerne que les entreprises et les salariés, laissant les retraités à l'écart, malgré la cotisation plus élevée qu'ils doivent acquitter.

La conférence s'est achevée sur une étude du modèle américain de couverture santé. ■

FOLIOCOLLECTION
«MODÈLE SOCIAL EUROPÉEN OU MODÈLE DE SOCIÉTÉ : L'ENGAGEMENT DES ACTEURS SOCIAUX»

Le premier numéro de la série Foliocollection, intitulé *Modèle social européen ou modèle de société : L'engagement des acteurs sociaux*, est publié en ligne sur le site euroipse.org, dans la rubrique Publications. Il contient les actes de la XXXIIème Rencontre Ipse qui s'est déroulée à Helsinki et à Tallinn les 2 et 3 septembre 2006. ■



FOLIOCOLLECTION
“EUROPEAN SOCIAL MODEL OR SOCIETY MODEL: THE SOCIAL ACTORS’ INVOLVEMENT”

The first Foliocollection's issue, entitled "European social model or society model: the social actors' involvement" is available online on euroipse.org, under the Publications menu. It publishes the proceedings of the XXXIInd Ipse Meeting that took place in Helsinki and Tallinn on September 2nd and 3rd 2006. ■

COMMISSION SYNERGIE
SOLVABILITÉ II, COMPRENDRE ENSEMBLE POUR AGIR EN CONVERGENCE

Le 28 février dernier s'est tenue la commission Synergie de l'Ipse à Paris.

Elle avait pour objet le projet Solvabilité 2, qui nécessite une prise de conscience commune des organismes de protection sociale

solidaire, afin d'agir au mieux et au plus vite auprès des instances européennes pour défendre

un projet prenant en compte les spécificités et les valeurs de nos systèmes.

Norbert Gautron, actuaire, nous

présenté les mécanismes et les enjeux essentiels du projet Solvabilité 2.

Le Foliofocus en page 16 revient plus en détail sur cette présentation à travers un article de l'intervenant précité.

«RIVES ASSOCIATIONS»

«Rives associations» est le titre-lettre distribué par la Banque Populaire Rives de Paris destinée aux associations clientes de cette banque coopérative, adhérent associé à l'Ipse.

L'originalité de cette entreprise de l'économie sociale est sa

cohérence entre son métier (pas des moins suspects quant à l'expression de la solidarité) exercé en tant que société de personnes (318000 sociétaires pour 640000 clients) et sa volonté de «donner du sens» à son action, pour reprendre les termes de son directeur général, Jean Criton.

Ces propos furent tenus lors de la dernière réunion du conseil consultatif économie sociale, associant le monde mutualiste et associatif à la définition de l'orientation stratégique de cet organisme, l'Ipse étant membre de ce comité commutatif depuis son origine. ■

LE CONSEIL D'ORIENTATION DE L'IPSE MIS EN PLACE : UN TEMPS FORT DANS LA VIE DE NOTRE ASSOCIATION

Le 14 mars, le conseil d'orientation de l'Ipse a été mis en place.

Voulu par notre assemblée générale de 2006, ce conseil répond au souhait d'associer à la réflexion de nos adhérents, que sont les institutions de protection sociale liées au monde de l'entreprise et du travail, des personnes qualifiées soit par leur position de partenaire social, soit par leur qualité d'expert acquise dans le domaine de l'économie sociale associé à la gestion des systèmes sociaux de santé et des revenus de remplacement (retraite, invalidité, incapacité de travail, chômage...).

Le conseil d'orientation de l'Ipse a pour objet de discuter des thèmes prioritaires de réflexion, d'étude et de manifestation pour notre institut, en lien avec nos partenaires et réseaux dans l'ensemble de l'Union européenne. En se plaçant sous l'angle de la prospective et de la méthode de la

recherche-action, les membres de la commission ont eu à cœur d'être au plus près des préoccupations des acteurs sociaux dans un souci de réalisation concrète, susceptible de favoriser l'émergence de projets novateurs et d'échanges de bonne pratique, profitable à toutes les parties prenantes.

Telle une « méthode ouverte de coordination » de la société civile organisée, il s'agit de faire de ce conseil d'orientation un lieu privilégié d'écoute et d'engagement pour dépasser des préjugés, au-delà de ce qui nous différencie du fait de nos responsabilités et positionnements respectifs. « Eclairer le chemin » sans se substituer aux lieux légitimes de négociation et de décision, ce conseil d'orientation établit une transversale originale entre partenaires sociaux dans leur ensemble, acteurs sociaux de l'économie sociale de la protection sociale et experts, et ceci dans un cadre résolument européen.

Suite aux discussions, 4 grands thèmes ont été dégagés et seront soumis au prochain conseil d'orientation, qui devra sélectionner une ou deux pistes qui serviront de fil conducteur à la mise en œuvre de l'activité de l'Ipse, après approbation du conseil d'administration.

Ces thèmes sont les suivants :

- I - Employabilité, formation tout le long de la vie - emploi des seniors
- II - le devenir des acteurs de la protection sociale : une labellisation pour la promotion de la solidarité - la banalisation et le poids des normes - la gouvernance
- III - Les services de la personne et la dépendance
- IV - D'autres pistes : la mobilité des patients et des professionnels de santé, la couverture santé des retraités. ■

Le Conseil d'Orientation au 14 mars 2007

Bangueses Bangueses Salvador, **CCOO** , Espagne

Barbier Cécile, **Observatoire Social Européen**

Boucher Dominique, **Ipse** - Délégué général

Cazals Véronique, **MEDEF** - France

Chaffin Jean-Pierre, **CFE-CGC** - France

Chenot Alain, **Ipse** - Président

M. Delahaye Gérard, **Ipse** - Administrateur (**APRI**)

Deroussen Jean-Louis, **CFTC** - France

Frades Des Pernas Jaime, **UGT** - Espagne

Gillig Marie-Hélène, **CEGES** - France

Goneva Assya, **KNSB** - Bulgarie

Jager François, **Ipse** - Administrateur, Ancien président

de Kersabiec Jean-Hubert, **Ipse** - Administrateur (SOLAREH)

Levaux Béatrice, **FEPEM** - France

Mallet Jean-Claude, **FO** - France

Lourdelle Henri, **CES/ETUC**

Olsson Jan, **KOOPI** - Suède

Palmieri Stefano, **IRES** - Italie

Petit Jean Alain, **CFDT** - France

Petit Jean Bernard, **Ipse** - Administrateur (ex-PRO BTP)

Picot Jean, **Ipse** - Président d'honneur

de PRIESTER Jean-Luc, **Actuaire Conseil**

Prouteau Jean-Marie, **Ipse** - Vice-président (**CPM** et **UNPMF**)

Reto Marianna, **Mutualidade da moita** - Portugal

Sarfati, Hedva **AISS**

Suarez Cathy, **CGT** - France

En attente de désignation ou de confirmation :

* **BusinessEurope** (ex **UNICE**)

• **UEA PME**

• **CEEP**

* **Observatoire européen des systèmes et politiques de santé**

* **UPA**

* **Hans Böeckler Institute**

**IPSE'S NEW ORIENTATION CONCIL:
A MILESTONE FOR OUR ORGANIZATION**

On March 14, Ipse's orientation council was established.

The need for this council was discussed at our 2006 General Assembly. It will include qualified social partners and experts in the fields of public health systems management and replacement income (retirement, disability and disablement, unemployment, etc.). They will contribute to the work and planning of our members, which are social protection institutions involved in business and employment matters.

As Ipse's steering board, the orientation council is responsible for taking up and identifying our top-priority discussion topics, research initiatives, and actions, working with our partners and networks throughout the European Union.

The concil members are committed to understanding the social players' concerns and working toward concrete achievements likely to foster innovative projects and the exchange of best practices that benefit all parties. Its approach relies heavily on forecasting and the action research method.

Like an "open method of coordination" for organized civil society, the orientation council will serve as a sounding board and advocate of involvement that transcends prejudice and the differences in our respective roles and responsibilities.

"Showing the way" without supplanting legitimate negotiation and decision-making entities, the orientation council creates a unique conduit between social partners in general, social players involved

in the social economy and social protection, and experts across fields. It was devised within a resolutely European framework.

Four essential topics came out from the first orientation council; they will be submitted to the next one, which will select one or two that will guide Ipse's activity.

1. Employability, lifelong training, seniors' employment.
2. The future of social welfare actors: a certification for the promotion of solidarity –standardization and weight of the rules – governance.
3. Services for individuals and dependence
4. Other topics: patients and professionals 'mobility, health cover for retired persons.

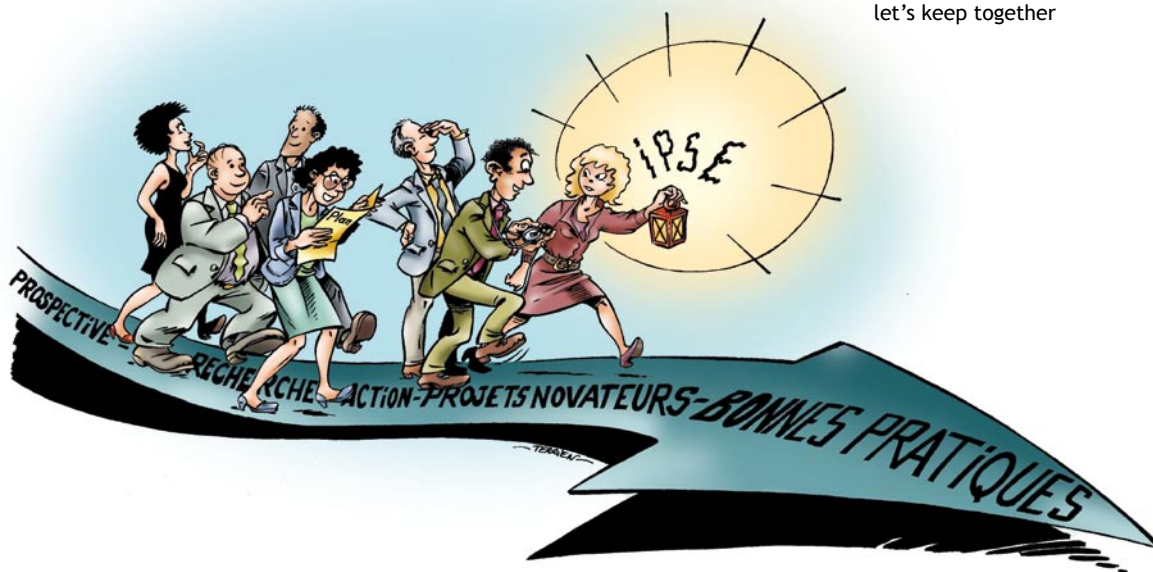
C'EST UN BON PLAN ?
Is it a good plan?

PAS DE DOUTE ON EST SUR LA BONNE PISTE !...

No doubt, we are the right back

C'EST LA BONNE DIRECTION !... RESTONS GROUPEÉS

....
It's the right direction ! let's keep together



RÉUNION DU 22 FÉVRIER SECTION SPECIALISÉE EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET CITOYENNETÉ DU CESE

Lors de la réunion du 22 février de la section spécialisée emploi, affaires sociales et citoyenneté du Comité économique et social européen à laquelle l'Ipse était présent plusieurs éléments de l'ordre du jour doivent être signalés.

Tout d'abord la proposition de directive relative à la protection des travailleurs salariés en cas d'insolvabilité de l'employeur a donné lieu à un avis : cette directive portant sur une codification, c'est-à-dire un rassemblement des textes déjà existant sur le sujet, le fond ne peut être modifié ; l'avis a salué la mission de simplification du droit de la Commission mais a souligné la nécessité de l'accompagner d'une clarification.

Un avis sur la proposition de règle-

ment 883/04 a également été voté. Ce règlement destiné remplacer le 1408/71, est, de par la nécessaire complexité de la coordination des régimes de sécurité sociale, long à mettre en place. Il s'agit ici de se prononcer spécifiquement sur l'annexe II, qui permet aux Etats membres de poser des dérogations au règlement quand la situation nationale l'exige. La section, désireuse de voir le nouveau règlement s'appliquer rapidement dans l'intérêt des citoyens (celui-ci apporte en effet des améliorations à la coordination) souligne que si ces dérogations (une centaine aujourd'hui) sont en effet indispensables, elles doivent rester proportionnées afin non seulement de ne pas retarder l'application, mais aussi de ne pas dénaturer le contenu de la coordination.

La section s'est enfin penchée longuement sur un avis exploratoire sur la famille et l'évolution démographique, demandé par la présidence allemande et répondant également au livre vert de la Commission Européenne sur le défi démographique.

Cet avis met en évidence l'urgence pour les gouvernements de prendre des mesures efficaces et rapides pour permettre à la famille de devenir un moteur démographique : congés parentaux, mesures permettant réellement l'égalité des hommes et des femmes et permettant à ces dernières de concilier famille et travail notamment. ■

FEBRUARY 22 ND MEETING OF THE SECTION FOR EMPLOYMENT, SOCIAL AFFAIRS, AND CITIZENSHIP OF THE EESC

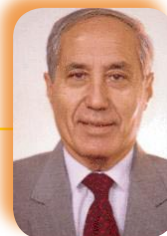
A meeting of the Section for Employment, Social Affairs, and Citizenship of the European Economic and Social Committee was held on February 22nd. IPSE attended, and several items on the meeting's agenda are reported below.

First, the proposal of guidelines for the protection of employees in case of employer insolvency gave rise to an opinion. Because these guidelines concern a codification or assembly of already existing texts on the subject, they cannot be fundamentally modified. The opinion applauded the goal of simplifying Commission law, but underscored the necessity of accompanying this measure with clarifications.

An opinion on the proposal of Regulation 883/04 was brought to a vote. This regulation, meant to replace Regulation 1408/71, will take time to implement due to the necessary complexity of coordinating social security systems. Here a specific decision is needed on Appendix II, which allows member states to file exemptions to the regulation when the national situation demands it. The Section wishes to see the new regulation applied quickly in the interest of citizens, believing that this will improve coordination. It therefore emphasized that if these exemptions—now numbering a hundred—are more or less indispensable, then they must remain proportional, not only to prevent them from hindering application,

but also so they do not change the coordination's content.

Finally, the Section considered at length an exploratory opinion on the family and demographic evolution, in response to both a request from the German President and to the European Commission's Green Book on the demographic challenge. This opinion highlights the urgent need for governments to take efficient and rapid measures to make the family into a demographic engine. Such measures include parental leave, the creation of real gender equality, and especially ways to help women balance work and family. ■



LA DÉSIGNATION DES CANDIDATS AU SEIN DES ORGANES DE DIRECTION DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES AU REGARD DES RÈGLES DÉMOCRATIQUES DE FONCTIONNEMENT DES PERSONNES MORALES

Jacques Barthélémy, avocat conseil en droit social, ancien professeur associé à la faculté de droit de Montpellier

Lors du 5^e Colloque Ipse, Jean-Luc de Boissieu s'est interrogé sur la compatibilité de la désignation des membres du conseil d'administration d'une institution de prévoyance par des organisations syndicales avec les principes démocratiques régissant le fonctionnement des personnes morales. Se poser la question, c'est déjà nier la spécificité de cette institution. Pour bien analyser sa nature juridique, un peu d'histoire est nécessaire (I). Mais justement, le changement opéré sous la pression du droit communautaire ne justifie-t-il pas la remise en cause des règles initialement prévues ? (II).

Avant de procéder à cette double investigation, il convient toutefois de mettre en exergue la différence fondamentale existant entre la structure mutualiste – expression de l'autogestion par ses membres, lesquels adhèrent individuellement et sont donc en droit d'exercer la prérogative d'intervenir dans les assemblées générales, notamment pour la désignation des instances représentatives de celle-ci – et l'institution de prévoyance qui met en oeuvre par la mutualisation, des garanties collectives de retraite et(ou) de prévoyance conçues par recours aux instruments forgés par le Code du travail, pour s'appliquer collectivement mais aussi obligatoirement sans qu'aucun des salariés visés ne puisse s'y opposer. Il ne fait aucun doute que l'aspect « statutaire » des garanties collectives (et obligatoires) mis en place par accord collectif, referendum ou décision unilatérale de l'em-

ployeur ne peut qu'influencer les modes d'organisation du pouvoir dans les institutions.

- I -

L'institution de prévoyance, dans sa conception initiale telle qu'imaginée par l'article L4 du Code de la Sécurité Sociale, avait deux caractéristiques identitaires :

- Elle contribuait à l'émergence d'un authentique droit conventionnel de la Sécurité Sociale ; la possibilité de ne pas constituer les capitaux de couverture des droits, lesquels n'étaient pas nécessairement garantis par l'employeur, faisait que la protection des participants venait du paritarisme et que l'objectif principal poursuivi était la solidarité.
- Elle était une institution sui generis, dont l'existence juridique résultait d'un accord collectif fondateur d'un régime, accord pouvant prendre la forme d'un acte référendaire associé à la mise en place d'un organe paritaire de gestion. Si l'une de ces conditions n'était pas réunie, l'institution n'existait pas et un salarié pouvait s'opposer à son affiliation. Si les deux étaient réunies, l'affiliation de tous devenait obligatoire, que l'acte fondateur du régime soit un accord collectif ou un referendum. Le rôle essentiel dévolu à cet organe paritaire était lié au fait que, à défaut de constituer les capitaux de couverture garantissant le maintien des rentes au moins au niveau atteint, les prestations devaient être révisées en cas de déséquilibre entre masses

des cotisations et des prestations et que la seule protection du travailleur venait alors de ce que seul cet organe paritaire avait cette faculté de modifier, notamment in pejus, les rentes au cours d'exercice.

Il faut ajouter que, dès que ces conditions étaient réunies, l'institution existait mais que celle-ci pouvait ne pas avoir la personnalité civile. Tel était le cas lorsque le support des prestations était un contrat d'assurances collectives, lequel ne pouvait toutefois être valablement conclu que s'appuyant sur un accord collectif classique ou un referendum, et mis en oeuvre par l'organe paritaire de gestion.

Il est, dans un tel univers et eu égard au monopole dont les organisations syndicales bénéficient en matière de négociation collective, logique que les organisations syndicales, tant du côté des employeurs que du côté des salariés, puissent seules présenter des listes en vue de la désignation des membres du conseil par l'assemblée générale, voire désigner directement ces membres, ce qui était parfaitement admis par le décret du 8 juin 1946. La première de ces solutions est toujours en vigueur dans les régimes AGIRC et ARRCO au travers de règles conçues par les actes fondateurs de ceux-ci, les seuls qui restent fidèles à la conception historique de l'institution, leurs conventions fondatrices pouvant sans risque être qualifiées de convention de Sécurité Sociale parce qu'organisant une solidarité nationale et

interprofessionnelle dans le cadre d'une mission d'intérêt général.

- II -

Les choses ont évidemment changé. L'institution de prévoyance née de la loi du 31 décembre 1989 et de celle du 8 août 1994 n'est désormais qu'un opérateur, parmi d'autres, du marché de l'assurance collective, ne se distinguant que par une forme juridique spéciale d'exploitation, caractérisée par le but non lucratif de l'activité et la gestion paritaire de la personne morale. Ceci est le résultat des exigences du droit communautaire, spécialement des directives vie et non-vie relatives à la libre prestation de services en matière d'assurances, lesquelles ont été transposées au travers des deux lois précitées. Autant dire que le paritarisme, concrétisé par la double exigence d'un accord fondateur du régime et de la mise en place d'un organe paritaire pour le gérer, a perdu une partie de sa puissance ; les opérations gérées par l'institution restent d'autant plus valables, à défaut de l'une ou l'autre de ces exigences, que, au seul acte (accord collec-

tif ou referendum) consacrant la vocation d'un régime, a été substitué un ensemble de deux actes, le premier, régi par le droit du travail, consacrant les rapports entre employeurs et salariés et donnant vie aux garanties collectives, le second, régi par le droit des assurances (de la mutualité ou de la Sécurité Sociale) et concrétisant les rapports entre l'entreprise et l'opérateur d'assurance.

On pourrait donc admettre l'hypothèse que cette personne morale qu'est l'institution régie par les articles L.931-1 et suivants du Code de la Sécurité Sociale doive se conformer aux exigences démocratiques propres à toute personne morale. Cela pourrait alors se traduire par l'impossibilité des organisations syndicales de désigner directement les membres des conseils ou tout simplement les candidats à ces mandats. Ce serait oublier que le salarié n'exerce qu'indirectement son choix d'adhérer à telle institution. Il ne bénéficie au demeurant du contrat proposé par elle qu'au titre d'une stipulation pour autrui, créée par une convention d'assurances par

laquelle l'employeur va gager ses obligations à l'égard des salariés, contractées par un autre acte, régi quant à lui par le Code du travail. A défaut du reste d'être assuré ou d'être insuffisamment assuré au regard de cet autre acte, c'est l'employeur qui paiera. Autant dire que le salarié n'est pas adhérent, mais simplement participant de l'institution.

Les règles relatives à la composition et au fonctionnement de l'assemblée générale de la personne morale et de ses organes de direction peuvent donc être atypiques. Il n'y a rien d'illogique alors à ce que les organisations syndicales y aient un rôle prééminent, eu égard tout spécialement au monopole qu'est le leur en matière de négociation collective ; spécialement de ce que, si le referendum et la décision unilatérale de l'employeur peuvent aujourd'hui être créateurs de garanties collectives de prévoyance, l'accord collectif classique en reste le vecteur privilégié. ■



RAPPORT CONJOINT 2007 SUR LA PROTECTION SOCIALE ET L'INCLUSION SOCIALE

Cette année, le rapport conjoint de la Commission et du Conseil a pour particularité d'examiner les toutes premières stratégies nationales intégrées présentées par les Etats membres dans des rapports nationaux, en matière d'inclusion sociale, de pensions, de soins de santé et de soins de longue durée. Ces rapports ont été réalisés dans le cadre de la méthode ouverte de coordination.

Le rapport analyse les grandes tendances dans l'UE et dans ses Etats membres et comprend des fiches par pays indiquant les défis essentiels qui se posent dans chacun d'entre eux.

Le rapport met en avant les principaux défis à relever :

- L'inclusion sociale: Les Etats membres doivent renforcer leur engagement à réduire la pauvreté des enfants; en effet, en 2004, 19 % des enfants contre 16 % des citoyens de l'Europe des Vingt-Cinq vivaient en deçà du seuil de pauvreté (fixé à 60 % du revenu national moyen).
- En matière de soins de santé et de longue durée, les Etats membres présentent de grandes disparités ; l'accent doit être mis sur le développement des soins de longue durée ainsi que sur l'égalité d'accès de tous à des services de qualité, grâce notamment

à une utilisation plus efficace des ressources.

- Enfin, la nécessité de moderniser les retraites : le rapport souligne que certaines réformes récemment menées dans de nombreux Etats membres se sont soldées par une diminution du taux de remplacement.

Il faut prendre garde à ne pas confondre modernisation et précarisation. Il apparaît aussi primordial d'atteindre l'objectif de Lisbonne pour le taux de travail des seniors qui est de 50 % pour 2010, et qui était de 43 % en 2004. ■

A ÉTAT MODÈLE, PÈRE MODÈLE ?

La Suède est réputée pour sa politique sociale généreuse et avant-gardiste concernant le congé parental.

Une En 1974, le gouvernement progressiste du Premier ministre Olof Palme fait passer une loi novatrice sur le congé parental visant notamment à promouvoir l'égalité femmes-hommes et la natalité. Aujourd'hui, le congé parental de 480 jours valable jusqu'à la huitième année de l'enfant est un droit attribué aux deux parents qui peuvent le partager à leur guise. 60 jours seulement ne sont pas transférables entre les parents.

La rémunération prend la forme d'une compensation de 80 % proportionnelle à la perte de salaire, souvent complétée dans le cadre d'accords de branche.

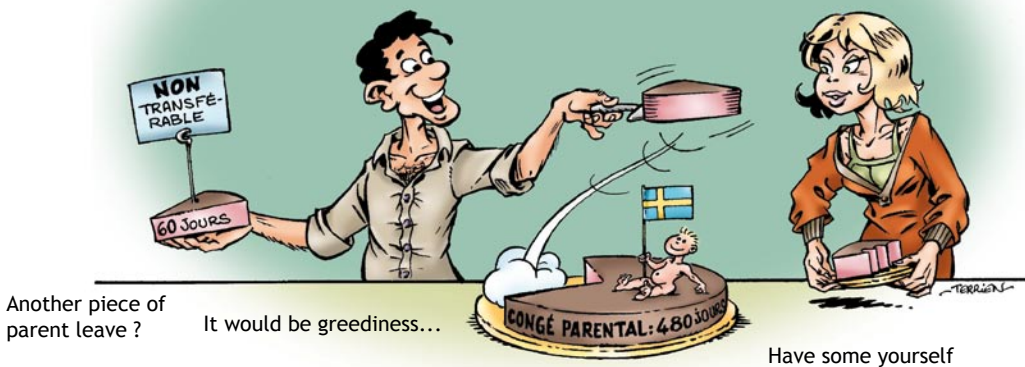
Cependant, il semble que les pères suédois ne jouent pas le jeu puisqu'une analyse publiée récemment par la caisse de sécurité sociale suédoise montre que 2.6 % seulement des familles partagent le congé parental et que 20 % des enfants ont un père qui n'a pas utilisé une seule journée pour s'occuper d'eux. Il apparaît que plus le salaire et le niveau d'éducation des pères sont élevés plus ils prennent de jour de congé parental.

Face à ce déséquilibre, plusieurs solutions sont envisagées : pour inciter le père à prendre ses congés, certains souhaitent imposer un système de quotas de jours réservés au père, d'autres préfèrent laisser les familles décider de ce qui est le mieux pour elles, et introduire une prime d'égalité favorisant les couples partageant les congés. Cette dernière option a été choisie par le nouveau gouvernement de centre droit. ■

TU REPRENDRAS BIEN UNE PART DE CONGÉ PARENTAL

...CE SERAIT DE LA GOURMANDISE ...

...GARDE EN UN PEU POUR TOI !...



MODEL STATE, MODEL FATHER?

Sweden is known for its generous and avant-garde approach to parental leave.

In 1974, Prime Minister Olof Palme's progressive government passed a groundbreaking law intended to encourage gender equality and the national birth rate. Parents are now given 480 days of parental leave, available until the child is eight years old, to divide between the two of them as they see fit. Only 60 days of leave are not transferable between the two.

Parental leave compensation takes the form of 80 % of the normal salary, often carried out via branch agreements.

Apparently, though, Swedish fathers aren't playing along. A study recently published by the Swedish social security agency shows that only 2.6 % of families share their parental leave, and that 20 % of children have a father who did not take a single day of leave to care for them. It seems that the higher a father's salary and level of education, the more days of

parental leave he is likely to use.

Several responses to this imbalance are envisioned. Some hope to encourage the father to take leave by imposing a quota of paternity leave days, while others prefer to let families decide what works best for them, and introduce an equality incentive for couples who share their leave. The new center-right government chose the latter option. ■

TOUR D'HORIZON DU MARCHÉ DU TRAVAIL EUROPÉEN

L'édition 2007 de Zoom, la publication annuelle de l'Unedic consacrée à l'étude du marché du travail en Europe vient de paraître sous le titre « Evolution et amélioration du marché du travail : résultats, pratiques et expériences européennes ».

Une première partie offre un aperçu général du marché du travail en Europe. On y apprend que le taux d'emploi européen ne suit que très faiblement le taux de croissance et que les objectifs fixés par la stratégie de Lisbonne ne sont pas atteints : sur 380.3 millions d'actifs européens en 2005 164.8 occupent un emploi.

Les objectifs pour 2010 prévoient des taux d'emploi de 70% en globalité, 60% pour les femmes et 50% pour les travailleurs les plus âgés ; ils sont respectivement en 2005 de 63.8%, 56.3%

et 42.5%, c'est à dire trop faibles pour espérer atteindre les objectifs fixés, c'est pourquoi la commission a redonné un nouveau cadre 2005-2008 à la stratégie européenne pour l'emploi, visant à accélérer l'augmentation du taux d'emploi dans les États membres.

Le marché du travail européen est cependant loin d'être homogène : le Danemark par exemple culmine à 75.3% de taux d'emploi tandis que la Pologne n'est qu'à 52.8%.

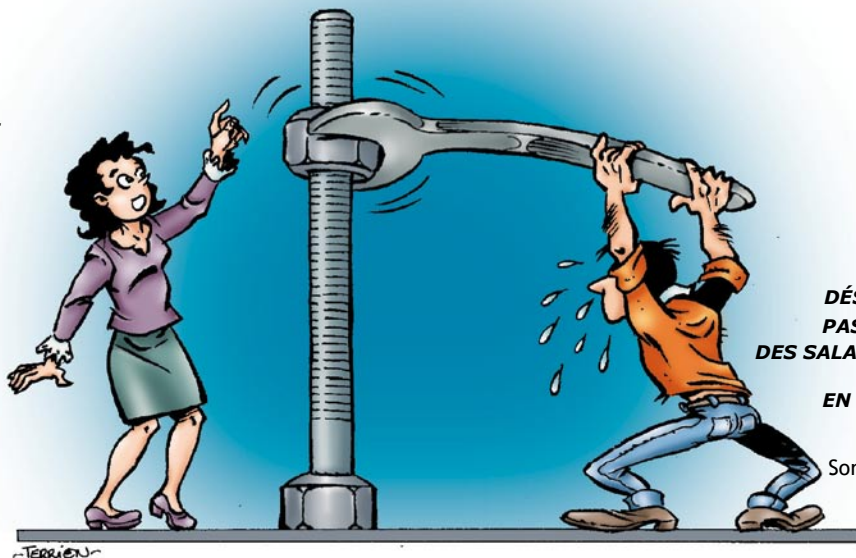
Les politiques de l'emploi ne sont pas étrangères à ces distorsions, puisque les pays affichant les taux de chômage les plus faibles sont aussi eux qui investissent le plus dans les politiques de l'emploi, tels que le Danemark, les Pays-Bas ou la Suède.

Cependant, il faut mentionner la hausse importante des contrats précaires puisque 11.4% des salariés sont à temps partiel et 14.5% en travail temporaire, ce qui peut expliquer en partie le fort taux d'emploi des Pays-Bas qui annoncent 49.8% d'emplois à temps partiel.

La deuxième partie de l'ouvrage offre une analyse des pratiques nationales et des tendances européennes en matière de politique de l'emploi, sous la forme de 3 études : la personnalisation de l'accompagnement à la recherche d'emploi ou le case management, les démarches performance et qualité de services publics de l'emploi et enfin l'évolution des formes de contrat de travail entre sécurité et flexibilité. ■

**POUR L'INSTANT
TU NE BOULONNES PAS
ASSEZ POUR ATTEINDRE
L'OBJECTIF !**

you don't work enough
to achieve the target!



**DÉSOLÉ JE NE TRAVAILLE
PAS A PLEIN TEMPS : 14%
DES SALARIÉS DE L'UE SONT A TEMPS
PARTIEL ET 14,5%
EN TRAVAIL TEMPORAIRE**

Sorry, I don't work full time!

TERRION

REVIEW OF THE EUROPEAN LABOUR MARKET

2007 issue of Zoom, the Unedic annual publication devoted to the study of the European labour market has just been published under the title "Labour market progress and improvement: European experiences, practices and results".

The first part offers a general outline of the labour market in Europe. It shows that the European employment rate follows only very slightly the growth rate and that the objectives laid down by the Lisbon strategy are not achieved: out of a working population of 380.3 million people, 164.8 million were employed in 2005. The target was to achieve by 2010 an overall employment rate of 70%, a female employment rate of 60% and an employment rate for older workers of 50%; in 2005 they are respectively of

63.8%, 56.3% and 42.5%, i.e. too low to achieve the target, therefore the Commission drew a new framework 2005-2008 for the European Employment strategy, aiming at accelerating the employment rate increase in the Member States.

The European labour market is however far from being uniform: Denmark for example heads at a 75.3% employment rate while Poland only shows 52.8%.

The Employment policies are linked to these differences, since the countries showing the States with the lowest unemployment rates are also the ones that spend the highest of GDP on employment policies, such as Denmark, Netherlands or Sweden. However, it is necessary to mention

the important rise of the precarious contracts since there are 11.4% of part-time employees and 14.5% people on temporary contracts, and this can partly explain the strong employment rate in Netherlands with announce 49.8% of part-time employment.

The second part of the book offers an analysis of national practices and European tendencies regarding employment policy, within 3 studies: the customisation of jobseekers' support or case management, the performance and quality policy in the civil services and finally the evolution of contract types between security and flexibility. ■

UN RAPPORT CONJOINT POUR UN MEILLEUR RAPPORT DE FORCE ?

Le BIT et l'OMC ont publié en février un rapport sur «le commerce et l'emploi, un défi pour la recherche en matière de politiques».

Cette étude conjointe qui se veut impartiale et fondée sur des travaux de recherche, arrive à la conclusion que l'inévitable interaction des politiques commerciales d'une part et des politiques sociales d'autre part nécessite qu'une meilleure cohérence de ces politiques soit recherchée de telle sorte que le système commercial multilatéral puisse contribuer à accroître le bien-être à l'échelle mondiale et promouvoir l'emploi.

Remettant en cause certains mécanismes théoriques économiques, ainsi que certaines politiques sociales qui engendrent des effets non désirés, l'étude vise entre autres à évaluer selon les situations l'opportunité d'une intervention gouvernementale

pour remédier aux effets négatifs de la libéralisation des échanges sur certains segments de main d'œuvre.

Est cependant mis en exergue les grandes disparités qui existent entre les Etats, et donc l'impossibilité de trouver des solutions globales. En matière de protection sociale par exemple, les pays industrialisés diffèrent entre eux concernant le soutien aux chômeurs, et arbitrent différemment entre des revenus de remplacement plus ou moins généreux et la subordination de ce soutien à la recherche active d'un emploi. Loin de ce foisonnement de politiques, la protection sociale dans les pays à faible revenu se limite souvent à des initiatives locales d'auto-assistance, tant la pauvreté et l'importance du secteur informel rendent impossible actuellement l'extension d'un système à la population entière.

«Les conclusions de cette étude viennent étayer bon nombre de positions défendues de longue date par le mouvement syndical international», a signalé Guy Ryder, secrétaire général de la CSI. «Elles mettent en exergue les principaux problèmes auxquels les travailleurs et leurs syndicats se trouvent confrontés, notamment les menaces de délocalisation dont les employeurs se servent pour maintenir des salaires bas, les répercussions potentiellement négatives du commerce sur la distribution des revenus et la carence, à l'échelon mondial, de filets sociaux et de politiques actives en matière de marchés du travail, y compris pour ce qui a trait à l'éducation et à la formation». ■

A JOINT REPORT FOR AN IMPROVED BALANCE OF POWER?

In February, the ILO and the WTO published a report on "Trade and Employment: Challenges for Policy Research."

This joint study, which claims to be impartial and research-based, concludes that the inevitable interaction between trade policies and social policies requires that improved coherence amongst them be sought so that the multilateral trade system can contribute to increasing well-being world wide and encourage employment.

The study, which questions certain theoretical economic mechanisms and social policies that lead to undesirable effects, aims, among other things, to evaluate the possibility of governmental intervention to remedy certain

negative effects of economic effects of liberalizing exchanges in certain manual labor sectors, depending on the situation.

Major disparities amongst states are, however, underlined, as is therefore the impossibility of finding global solutions. Regarding social welfare, for example, industrialized countries differ in the support they offer to the unemployed, and give differing priority in allocating support either to more or less generous salary compensation or focus that support in active job seeking. Social welfare in low-income countries, a far cry from these myriad policies, is often limited to local self-help initiatives, since poverty and the size of the casual labor sector currently mean that extending a

system to the entire population is impossible.

"This study's conclusions shore up a number of positions that have long been defended by the international labor movement," said Guy Ryder, general secretary of the ITUC. They highlight the main problems workers and their unions are facing, in particular the threats to take companies offshore that employers use to keep salaries low and trade's potentially negative repercussions for the distribution of earnings, as well as the deficiency of the social welfare net and active labor market policies across the world, including those that deal with education and training."

RECONCILIER L'EMPLOI ET LA PROTECTION SOCIALE EN EUROPE

Lancé en décembre 2006, RECOWE est un réseau d'excellence dont les objectifs principaux sont d'intégrer les activités de recherche existante sur les tensions qui caractérisent les relations entre le travail et la protection sociale, d'encourager la recherche innovante dans ce domaine et de partager de façon effective les fruits de ce travail.

Bruno Palier, chercheur au Cevipof, qui est en charge avec Philippe Pochet, directeur de l'Ose, du centre de dialogue de ce réseau, a présenté une étude intitulée « Politiques de réformes des modèles de protection sociale Bismarckiens : une trajectoire commune ? ».

Il existe en effet très peu d'études comparatives sur ce sujet et celle-ci vise tout d'abord à identifier les principes de bases communs

à ces régimes (sécurité des travailleurs plutôt que lutte contre la pauvreté, basés sur la collectivité plutôt que sur l'individu, attachés à la proportionnalité et à la famille traditionnelle et supposant un rôle subsidiaire de l'Etat), à en déduire la particularité de l'institution qui en découle en terme d'accès (travailleur), de mode de prestation (en espèce) et de financement (contribution sociale).

Ces régimes traversent des défis communs: croissance lente, taux de chômage élevé, ainsi qu'une résistance publique aux réformes tenant notamment à une forte légitimité de ces systèmes compte tenu du rôle fort des partenaires sociaux et du caractère contributif. Souvent dépeints comme paralysés et taxés d'immobilisme, ils connaissent toutefois une tra-

jectoire historique commune non exempte de réformes.

Certes une réadaptation du modèle doit être engagée et des réformes sont encore nécessaires ; cependant, faut-il pour autant céder aux sirènes de la méthode ouverte de coordination qui se concentre sur les réformes «anglo-nordiques» ? Les régimes nordiques et anglo-saxons ont su se réformer en conservant les valeurs et spécificités propres à leurs modèles, en redécouvrant leurs traditions sociales. La flexicurité n'est pas transposable partout. Pour que la réforme soit possible, le modèle bismarckien devrait pouvoir trouver sa voie, lui aussi. Il faut pour cela envisager une coopération renforcée entre ceux qui ont des systèmes similaires, pour réfléchir à leur propre solution de réforme.

LANCEMENT DE CIDES UN CENTRE D'ACTION ET DE RECHERCHE POUR LES PARTENAIRES SOCIAUX DE L'ÉCONOMIE SOCIALE



Le 3 avril dernier a été lancé CIDES (Chorum Initiatives pour le Développement de l'Économie Sociale). Ce pôle de recherche et d'action pour le développement de l'économie sociale présidé par Jean-Marie Prouteau a pour vocation d'accompagner les structures concernées tant dans leurs activités de prestataire de services à la personne que dans leur responsabilité sociale en qualité d'employeurs.

Cet organisme sera amené à développer des programmes d'action en partenariat avec les organisations professionnelles d'employeurs et de salariés, mais aussi avec les mouvements fédératifs et leurs centres de ressources. Cette approche se concrétise d'abord au travers des projets dé-

veloppés mais aussi dans sa gouvernance.

CIDES prévoit en effet un comité d'orientation qui devra respecter un équilibre politique et sectoriel avec l'intégration d'acteurs emblématiques et représentatifs à côté de la représentation paritaire des employeurs et des salariés.

CIDES se veut accompagnant du secteur sanitaire et social que représente CHORUM, pour la prévention des risques spécifiques aux métiers sanitaires et pour le remplacement des départs en retraite (éducateurs spécialisés, infirmiers, assistantes sociales etc.) en rendant attractifs ces métiers par la formation et les salaires, tout en agissant sur la pénibilité dans ce secteur qui nécessite une gestion provisionnelle des emplois de grande envergure.

CIDES soutient aussi la recherche par la mise en place, d'un observatoire et d'une ingénierie sociale chargés de la veille, des analyses et d'une expertise juridique pour les partenaires.

Lors du lancement, trois tables rondes ont été consacrées aux réponses qui ont d'ores et déjà été apportées concernant le développement du secteur, à travers une présentation d'initiatives et de recherches soutenues par CIDES : les Pôles de coopération en réseau initiés par l'Uniopss, une recherche action sur les travailleurs handicapés vieillissants en Esat (Etablissements et services d'aide par le travail), et une étude sur le renouvellement de la gestion des ressources humaines menée en partenariat avec la Fonda.



SOLVABILITÉ 2 : une nouvelle étape pour tous dans les prochains mois

Norbert Gautron intervient depuis une quinzaine d'années en tant qu'actuaire conseil auprès d'entreprises d'assurances (Compagnies d'Assurances, Institutions de Prévoyance et Mutuelles) dans le cadre d'assistances techniques et financières (création de produit, provisionnement, gestion actif/passif, solvabilité).

Créateur Associé de Galéa, Cabinet d'Actuaires Conseil, spécialisé dans les domaines cités ci-avant, il enseigne par ailleurs l'Actuariat de la Retraite et de l'Assurance à l'Insee ainsi que dans divers autres instituts de formation.

Les trois prochains mois vont fournir l'occasion aux entreprises d'assurances de tester leur solvabilité, suivant de nouvelles règles. Le CEIOPS, conseil technique de la Commission Européenne composé des autorités de contrôle des états membres, vient en effet de lancer début avril le 3ème questionnaire d'impact (QIS3) destiné à mesurer d'ici fin juin, en grandeur nature, le niveau requis pour les provisions techniques et les fonds propres. Un projet de Directive Solvabilité est attendu pour discussion en juillet prochain. En d'autres termes, le compte à rebours est lancé, avec comme objectif l'entrée en vigueur des nouvelles règles du jeu en 2010/2011.

Les entreprises d'assurances, qu'elles dépendent du Code des Assurances, du Code de la Mutualité ou du Code de la Sécurité Sociale, qu'elles soient petites, grandes ou moyennes, doivent participer activement aux débats, en prenant la pleine mesure des enjeux actuels, sous peine de se voir imposer des règles mal anticipées.

Rappelons en effet que le projet Solvabilité 2 demande une véritable "auto-analyse" de chaque entreprise qui, pour être efficace, doit être menée sur la durée avec tous ses acteurs : équipes techniques et financières naturellement mais aussi et surtout les directeurs et les administrateurs.

L'analyse doit être quantitative : quel niveau de provisions et de fonds propres pour répondre aux prochaines règles prudentielles ? Le « premier pilier » de Solvabilité 2 traite de ces éléments. Le « QIS 3 » apportera des éléments de réponse, avant l'été. Les entreprises qui auront pris part aux travaux identifieront leurs forces et leurs

faiblesses. Certaines, pas uniquement les plus grandes, mais très probablement celles qui connaissent et maîtrisent dans le détail les risques techniques et financiers qu'elles assurent, pourront juger utilement de l'opportunité de bâtir des modèles internes pour mesurer (et réduire ?) leurs besoins en fonds propres.

L'analyse doit également être qualitative : les dispositions existantes en matière de gouvernance, de procédures et de contrôle (tant interne qu'externe) sont-elles suffisamment robustes ? Le « deuxième pilier » de Solvabilité 2 traite de ces aspects qualitatifs. L'application du décret n°2006-287 du 13 mars 2006, relatif au contrôle interne des

entreprises régies par le Code des Assurances, a montré que des marges de progression existaient en matière de gestion des risques, de formalisation et de sécurisation des processus au sein des entreprises d'assurances. Les sources d'amélioration touchent toutes les fonctions : techniques, financières, commerciales, administratives et générales. Les mutuelles et les institutions de prévoyance connaissent, dans de nombreux cas, des situations analogues. Des efforts importants sont d'ailleurs actuellement engagés par ces structures pour s'approprier les « meilleures pratiques » en la matière. Les réflexions et actions des Groupes Paritaires de Protection Sociale sur la Gouvernance contribuent

Note 1 : quelles provisions et quels fonds propres ?

Dans la nouvelle approche les provisions doivent permettre de couvrir la charge de sinistres future dans la plupart des cas (dans 75% des cas). Le calcul des provisions sera effectué en deux étapes : meilleure estimation des prestations futures, puis mesure d'une marge additionnelle pour risque. Les principes de détermination de chacune de ces composantes sont encore en discussion. L'ACAM va communiquer très prochainement des recommandations sur la manière d'appréhender la « meilleure estimation des prestations futures ». Les études menées dans le cadre du « QIS 2 » indiquaient que les provisions non vie constituées suivant les règles prudentielles actuelles seraient « suffisantes », du fait principalement de la possibilité d'actualiser les prestations futures, ce qui est interdit dans le contexte français actuel, hormis pour les provisions incapacité/invalidité. Les provisions actuelles pourraient être insuffisantes pour les risques Vie. Le niveau du capital requis (« SCR ») devra pour sa part permettre à l'entreprise d'assurance ayant constitué ses provisions suivant les règles évoquées ci-dessus de ne pas connaître d'insolvabilité à horizon 1 an dans 99,5% des cas. Le « SCR » sera déterminé soit à l'aide d'une formule standard soit à l'aide d'un modèle interne bâti par l'entreprise d'assurance et validé, soit encore à l'aide de modèles internes partiels bâtis en partie sur la formule standard. Cette dernière option semble préférée de nombreux opérateurs même si aujourd'hui les contours des modèles partiels sont encore flous. Le capital détenu effectivement (augmenté d'éléments tels que les titres subordonnés) ne pourra en aucun cas être inférieur à un niveau minimum (le « MCR »). Différentes règles de calcul de ce montant minimal sont à l'étude dans le cadre du « QIS 3 », les tentatives précédentes n'ayant pas été couronnées de succès.

plus généralement à ces efforts.

L'analyse de la solvabilité doit par ailleurs tenir compte des autres projets en cours aux niveaux national et international et notamment :

- des travaux menés par l' « International Accounting Standard Board » sur la future norme comptable IFRS applicable aux contrats d'assurance. Un papier (« Discussion Paper ») sera disponible dans les prochaines semaines, pour discussion, qui précisera les grands principes suivant lesquels les passifs des contrats d'assurance devront être comptabilisés à l'avenir. Des recoupements existeront avec Solvabilité 2, mais également des différences notables, inévitables du fait des différences d'objectifs visés par le CEIOPS (respect de la solvabilité à court/moyen et long terme) d'une part et l'IASB (meilleure information pour les investisseurs financiers) d'autre part.

- des réflexions menées au cours des dernières années par les compagnies d'assurances (le plus souvent cotées) en matière de valorisation de leurs portefeuilles d'assurance (cf. les notions de « valeur intrinsèque » ou d' « Embedded Value »). Les travaux menés sur ces sujets par le CFO Forum, groupe de discussion regroupant les responsables financiers des principales compagnies d'assurances européennes, auront très certainement un impact sur les futures règles de solvabilité et de comptabilisation des engagements, tant au niveau des méthodes que des outils à utiliser.

Face à cette accélération indéniable des projets européens et internationaux, les dirigeants et les administrateurs des entreprises d'assurance adoptent des positions diverses, plus ou moins proactives. Les acteurs en avance ont adopté un plan d'action Solvabilité 2, voire Solvabilité 2/IFRS dans le cas des organismes soumis aux normes comptables internationales, traitant notamment des points suivants :

- Actions concrètes sur le contrôle interne (identification précise des processus en place) et la Gouvernance.

- Identification des moyens humains et financiers à mobiliser en interne.

- Appropriation par les mutuelles des derniers Etats Ministériels issus de « Solvabilité 1 » (Etat T3 et C6 bis notamment) à communiquer dans les prochaines semaines.

- Gestion du dossier « Solvabilité 2 » en mode projet : définition des

objectifs et des plannings, affectation de personnes et de responsabilités, planification de réunions plénières, appels éventuels à des aides extérieures, ...

- Estimation des conséquences quantitatives de Solvabilité 2 (cf. « QIS 3 ») notamment sur les provisions et les fonds propres. Les premiers travaux, pragmatiques, consistent à identifier les données nécessaires aux estimations, à valider leur fiabilité et, dans de nombreux cas, à discuter avec les responsables des systèmes d'information pour extraire de nouvelles données. Il est en effet illusoire d'envisager la mise en place de modèles internes (mêmes partiels) lorsque les bases de données nécessaires pour bien connaître les risques ne sont pas suffisamment robustes.

- Démarrage d'actions de formation : définition des publics à former (équipes opérationnelles, directions, administrateurs et clients), les formateurs et les programmes. Des actions de communication à destination des prochaines Assemblées Générales sont parfois envisagées.

- Participation active aux réflexions en cours aux niveaux national et international (cf rôle des organismes professionnels, notamment pour les modèles internes) pour un lobbying encore plus efficace.

Les travaux du groupe projet Solvabilité 2 fournissent l'occasion d'analyser dans le détail le fonctionnement de l'entreprise - c'est l'un des intérêts premiers de la démarche - plus particulièrement sur les points suivants :

- L'offre Produits (garanties, tarifs, options offertes aux souscripteurs, etc.). Les offres évolueront significativement dans les prochaines années, le premier objectif de certains acteurs étant de promouvoir les offres à « faible consommation de fonds propres ».

- La politique de souscription des risques. Les règles de souscription doivent être systématiquement explicitées et, dans la pratique, appliquées par tous.

- L'allocation stratégique des actifs : les études Actif/Passif traditionnelles ne seront plus adaptées aux nouvelles normes, les placements en actions pouvant par exemple être au final très pénalisés.

- La politique de réassurance (des opérations plus complexes telles que la titrisation de certains risques sont également envisagées pour réduire la

volatilité des résultats et le niveau des fonds propres requis).

- La qualité des systèmes d'information. De manière générale, les systèmes vont être très sollicités, du fait d'un besoin important d'informations pour permettre un pilotage fin des risques et de l'entreprise d'assurance. Dans ce contexte en évolution, les Institutions de Prévoyance et les Mutuelles doivent continuer à afficher leurs spécificités au cours des prochains mois, pour revendiquer des méthodes permettant la plus juste appréciation de leur solvabilité, et notamment :

- Le rôle spécifique des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales, et plus généralement, la gouvernance en cours d'évolution.

- La faculté de revoir annuellement le niveau des cotisations, voire pour certains opérateurs d'effectuer des rappels de cotisations.

- L'absence de réduction brutale des fonds propres, des politiques de « rachats d'actions » étant par nature impossible à mettre en œuvre.

- Des engagements et des risques couverts spécifiques (décès, vie, santé, accident), et assez longs (rentes viagères en cours de service, couvertures santé viagères, etc.).

- Une réassurance développée chez certains acteurs.

- Une diversification internationale très faible.

- Des systèmes de garanties spécifiques.

Au final, les prochains mois offrent l'occasion aux acteurs d'entrer à temps dans le jeu Solvabilité 2. Cette phase doit permettre à tous de prendre la pleine mesure de la révolution en cours et notamment du passage inévitable d'une analyse quantitative simple de la solvabilité (Solvabilité 1) à une analyse quantitative plus complexe associée à une analyse qualitative exigeante. Le passage à ce nouveau référentiel aura un coût significatif, aujourd'hui et demain. Cet investissement, certainement mutualisable en partie, a vocation à structurer davantage le fonctionnement des entreprises d'assurances et à renforcer la gestion dynamique des risques assurés. Reste à trouver ensemble dans les prochaines semaines et les prochains mois les « bonnes formules », pour les différentes familles d'assureurs et tous les types de risques, pour que Solvabilité 2 reste accessible à tous, adhérents et clients compris. ■

PORC NOIR DE L'ALENTEJO

Certainement l'un des plats portugais les plus populaires et les plus appréciés, notamment par les touristes qui nous visitent! Le porc aux palourdes n'est pas alentejan, comme son nom pourrait le laisser croire. Cette recette mariant la terre et la mer nous vient de l'Algarve. Mais elle était originellement préparée avec du porc noir de l'Alentejo, d'où son nom.

Ingrédients pour 4 personnes

- 600 g de filet de porc maigre coupé en cubes
- 1 kg de palourdes
- 800 g de pommes de terre coupées en cubes
- 3 cuillères à soupe de massa de pimentão (ou de paprika doux)
- 1/2 bouteille de vin blanc sec
- quelques gouttes de piri-iri (ou de Tabasco)
- 1 feuille de laurier-sauce
- 3 gousses d'ail pilées
- 1 cuillère à soupe de saindoux
- 1 cuillère à soupe d'huile d'olive
- 1 oignon haché
- 1 tomate mûre hachée
- sel & poivre
- 1 bouquet de coriandre fraîche hachée
- huile à friture (pour les pommes de terre) de 50 % pour 2010, et qui était de 43 % en 2004.

La veille, ou au moins 4 heures avant le repas, faire mariner les cubes de viande avec le paprika, l'ail, du sel, du poivre, la feuille de laurier, le piri-iri et le vin blanc. Faire dégorger les palourdes au frais, avec du gros sel, dans de l'eau froide.

Préparation

Bien rincer les palourdes sous l'eau courante. Égoutter la viande et réserver la marinade.

Dans une grande cocotte en terre cuite ou en fonte, faire chauffer le saindoux et l'huile d'olive. Ajouter les cubes de viande et les faire dorer sur tous les côtés. Ajouter l'oignon haché et la tomate. Laisser prendre un peu de couleur en remuant de temps en temps. Verser la moitié de la marinade. Couvrir et cuire à feu doux pendant 1h30. Rajouter un peu de marinade en cours de cuisson si nécessaire.

Frire les cubes de pommes de terre. Égoutter sur du papier absorbant. Saler. Réserver au chaud.

En fin de cuisson, ajouter les palourdes bien égouttées. Rectifier l'assaisonnement. Couvrir. Retirer de la chaleur dès ouverture des coquilles.

Dresser les frites dans un plat de service creux. Verser le contenu de la cocotte dessus. Saupoudrer abondamment de coriandre hachée. Servir de suite.



SIBIU CAPITALE DE LA CULTURE 2007

Sibiu, ville à population hongroise, est une cité roumaine de Transylvanie, témoin de cette Europe orientale où les frontières ont plus bougé que les populations.

Sibiu est une destination touristique populaire, appréciée par la richesse de son architecture et sa diversité culturelle. Visitée par près de 300 000 personnes ces dernières années, en 2007 ce sont 800 000 touristes qui sont attendus.

Toujours connu sous le nom allemand de Hermannstadt, Sibiu est le centre de la minorité germanique de la Roumanie depuis l'époque médiévale.

Sibiu fut aussi Nagyszében, alors hongroise. A cela ajoutons que cette ancienne forteresse, très

majoritairement roumaine, bénéficie aussi de l'apport des cultures de ces minorités roms, slovaques et ukrainiennes.

Le brassage de ces migrations d'Ouest en Est fait de Sibiu, fondée au XII^{ème} siècle par des mosellans, une capitale de la culture 2007, riche en enseignements pour mieux comprendre la Roumanie, Etat



LES JEUNES AUTRICHIENS ELECTEURS

Andrea Kidolky, ministre de la jeunesse en est convaincue « les jeunes sont assez murs »

Dès l'âge de 16 ans les autrichiens seront invités à satisfaire leur devoir électoral, la majorité légale restant à 18 ans.

Le vote des moins de 18 ans prévaut déjà dans trois Landers. « Les jeunes à

partir de 16 ans constituent une part active de la société » constate Peter Wirtmann, porte parole des sociaux démocrates. Ils paient des impôts s'ils travaillent, ce qui est fréquent vu le nombre d'apprentis et diplômés du secondaire professionnel.

D'un land à l'autre, les droits et devoirs des jeunes, l'ampleur de la pro-

tection sociale diffère considérablement.

Le consensus s'est établi progressivement pour palier à ces inégalités mais aucun gouvernement n'a osé engager l'épreuve de force avec les gouvernements régionaux. ■

EL EJIDO, LA LOI DU PROFIT

Jawad Rhalid

Le désert d'Almeria est devenu la plus grande concentration de serres plastiques au monde. La production de fruits et légumes alimente un tiers de la consommation européenne en hiver. Autre record, Almeria connaît la plus grosse concentration au monde de banques au kilomètre carré.

Cet Eldorado de l'Europe avec ses 1700 hectares de culture intérieure et souvent de qualité médiocre, reposent sur 80000 travailleurs immigrés dont près de la moitié est sans papier, victime de leur rêve européen.

Blanchiment de l'argent, crime organisé, provoque aussi la désillusion, le découragement.

Le sujet de ce documentaire de Jawad Rhalid met en scène des visages éprouvés de ces hommes vivant dans de misérables abris de fortune.

Après ce film qui va au delà du constat, terrible, vous regarderez les tomates andalouses d'un autre œil. ■



Anne-Marie Dumas

Anne-Marie Dumas n'est plus Administrateur et membre du bureau de l'Ipse, Anne-Marie représentait l'INPC. Cette institution est la première à avoir adhéré à l'Ipse durant l'été 1989, Martine Rapoport étant un des membres fondateurs de notre institut, Anne-Marie lui a succédé dans nos instances.

Anne-Marie a participé à la quasi-totalité des conseils, assemblées générales et bureaux, elle était

assidue à notre commission Europe et aux Rencontres Ipse.

Très vive d'esprit, attentive, riche en proposition, elle s'investissait pleinement dans les débats avec son remarquable accent hérité des confins du Béarn et de la Chalosse. C'est dans ce magnifique pays, à Pouillon, écrivain de beauté de cette région à laquelle elle demeurerait très attachée, qu'Anne-Marie repose.



Avec Martine Rapoport, j'ai accompagné Anne-Marie ce 18 mai, aux côtés de sa famille et de ses proches, gardant à l'esprit son dernier « Adishatz » et son sourire éclatant lorsqu'elle quitta les locaux parisiens de l'Ipse, quelques jours auparavant.

Dominique

LES EUROPÉENS FACE A LA MONDIALISATION

Fondation pour l'Innovation politique Etuals
Mars 2007



Mondialisation et devenir de l'Union européenne : relever ces défis dépendent des européens eux-mêmes. Mais quelles sont, parmi les populations des Etats membres, les perceptions de ces enjeux, Quels sont les points de convergence ?

Ces regards croisés sont à la base d'une analyse qualitative réalisée à partir d'un sondage réalisé dans huit pays de l'Union européenne. Une contribution inédite pour mieux comprendre les appréhensions et les espoirs, avec un grand pragmatisme, des citoyens de chacune de ces nations.

DECHIFFRER L'ÉCONOMIE

Denis Clerc Editions La Découverte
Mars 2007



Ouvrage de référence, déjà à sa seizième édition, Déchiffrer l'économie est conçu pour s'adresser au plus grand nombre. «Best-seller» de la collection «Alternatives économiques», revue fondée par notre ami Denis Clerc, est devenu un manuel indispensable et très actuel, de grande pédagogie qui permet de comprendre, réfléchir mais et surtout Agir. Incontournable !

FIRST EUROPEAN QUALITY OF LIFE SURVEY: PARTICIPATION IN CIVIL SOCIETY



This analytical report published in 2007 addresses the interesting theme of participation in civil society, exploring the diverse range of activities that constitute active participation. A central part of the analysis involves identifying factors that influence participation, such as knowledge of English and Internet use concerning the ability to participate in European public space. it underlines that wide range of factors—from individual to national resources and from sociological to historical influences – that determine the level and type of participation.

LES SERVICES SOCIAUX ET DE SANTE D'INTERET GENERAL DROITS FONDAMENTAUX VERSUS MARCHÉ INTERIEUR ?



Le collectif SSIG-FR s'est constitué au cours du débat déclenché par la proposition de directive services pour défendre la spécificité des services sociaux et de santé d'intérêt général et s'est distingué par son engagement et son efficacité.

Si la directive services excluant de son champ d'action les SSIG a été votée en décembre 2006, le travail n'est pas terminé puisqu'aujourd'hui plusieurs projets sont en gestation, après une communication sur les SSIG d'un côté et une consultation sur les services de santé de l'autre. Pour le collectif et ses membres, il s'agit aujourd'hui de peser notamment pour que la santé et les services bénéficient d'une approche commune. Pour retracer les enjeux, le processus et comprendre les défis actuels, la contribution du collectif publiée aux éditions Bruylant est un précieux outil de mise à jour et d'engagement.

LE CAPITALISME EST EN TRAIN DE S'AUTO DETRUIRE

Patrick Artus, Marie Paule Virard
édition La découverte,
avril 2007



La rédactrice en chef des « Enjeux – Les échos » et le directeur des études économiques de la caisse des dépôts et consignations s'entendent dans ce livre claire mais décapant à traiter de ce paradoxe : « c'est au moment où le capitalisme est le plus prospère qu'il apparaît le plus vulnérable et nous avec lui ».

Sont dénoncés « l'absurdité » du comportement des grands investisseurs qui exigent des entreprises des résultats exorbitants. L'enjeu, pour les auteurs est une profonde réforme de la gestion de l'épargne à l'appui de nouvelles règles de gouvernance.



LE RESENTIMENT DANS L'HISTOIRE - COMPRENDRE NOTRE TEMPS

Marc Ferro - édition Odile Jacob
-Avril 2007

Les cinquante ans de l'Union européenne ont pour premier bilan un demi-siècle de paix, du jamais vu ! Fait au sein du continent des guerres ont eu lieu avec leur cortège d'atrocités durant cette période et d'autres conflits sont latents. Pour beaucoup les belligérants sont nourris de ressentiments. Des années, des siècles, plusieurs millénaires selon la source de ces haines ne suffisent pas à contenir les passions, les manipulations aussi. Pourquoi en revanche les ennemis héréditaires, Allemagne, Angleterre, France sont aujourd'hui revenus. Marc Ferro instruit avec bonheur ces sujets. Avec cet auteur, directeur à l'école des hautes études en sciences sociales, l'histoire continue à révéler notre actualité et offre aussi des pistes pour construire demain.

LA MONDIALISATION RACONTÉ A MA FILLE

Andrée Fourcems
Edition du Seuil
février 2007



Professeur à l'Essec et enseignant à Science Po, député européen, Andrée Fourçon explique avec pédagogie l'évolution de la mondialisation, plus exactement des mondialisations. Se posent les questions de l'Europe comme potentielle puissance politique mondiale, la régulation de la mondialisation, l'emploi, les délocalisations et le travail de demain... les réponses suggérées tiennent d'un certain optimisme raisonné.

UN MONDE DE RESSOURCES RARES

Erik Orsenna et le cercle des économistes Editions Perrin
Février 2007



Jamais nous n'avons été aussi riches, et jamais il n'y eu autant de pauvres. Jamais la productivité agricole n'a été aussi forte et jamais les famines n'ont été aussi fréquentes. Jamais le terme n'a porté autant de diplôme, et jamais l'analphabétisme n'a autant progressé. Le cercle des économistes et Erik Orsenna (dans l'esprit de son récent ouvrage «voyages au pays du coton»), décortique les enjeux d'une stratégie efficace pour la réorganisation de la gouvernance mondiale des ressources, condition du développement durable.



LA TENTATION ÉTHIQUE DU CAPITALISME

Anne Salmon - édition La Découverte
Mars 2007

Philosophe et sociologue, attaché à l'université de Caen, Anne Salmon conjugue l'éthique en plusieurs temps : sociales, entreprise, travail dans un objectif de ré enchantement. Le partage de «même valeurs» au sein des collectifs de travail apparaît aussi conséquent que les conditions sociales rêvées par les salariés pour mieux apprécier, à l'appuis d'une enquête d'envergure, ce désir d'éthique dans un monde libéral

L'ÉPAISSEUR DU MONDE

François Henbourg
Editions Stock
Janvier 2007



Président de l'International Institute for Strategy studies de Londres, présente son analyse des nouvelles données géopolitiques et apporte un regard très interpellant sur le devenir de la planète, la fin des empires occidentaux (et états-unis) et l'émergence d'autres, modifient profondément le centre de gravité de la mondialisation.



JEAN MONNET, MÉMOIRES

Le livre de poche - février 2007

«Nous ne colonisons pas les Etats, nous unissons des hommes» La réédition en livre de poche de mémoires de ce charentais illustre permet de redécouvrir cet ouvrage de références pour tous les passionnés de l'aventure européenne mais aussi pour tous les acteurs de la vie de l'Union. Revenir à la source permet mieux de comprendre le tracé de ce long fleuve tranquille.

XXXII^e RENCONTRE Ipse, LISBONNE, 2 et 3 JUILLET 2007

LA STRATÉGIE DE LISBONNE, CONTREPOIDS RÉGULATEUR OU CHEVAL DE TROIE DE LA MONDIALISATION ?

LUNDI 2 JUILLET

08:45 Accueil des participants et enregistrement

09:15 Allocutions de bienvenue

- Alain Chenot, président de l'Ipse
- José da Silva Lopes, président du conseil d'administration du Montepio
- Dr. José António Fonseca Vieira da Silva*, ministre du travail et de la solidarité sociale

09:45 Introduction des débats :

- Dominique Boucher, délégué général de l'Ipse
- Modérateur* : Philippe Frémeaux, directeur de la rédaction d'Alternatives Economiques

10:00 **Première session : La Stratégie de Lisbonne et l'Agenda social : évolution de ces priorités de l'Union européenne**

- Marie-José Fleury, rapporteure au Cerc, fondateur de « l'Europe à la Une »
- José Albino Silva Peneda, député européen, Groupe du Parti populaire européen et des Démocrates européens, rapporteur sur « un modèle social européen pour l'avenir »
- Pierre Defraigne, économiste, directeur d'Eur-Ifri, ancien directeur de la DG concurrence à la CE

10:45 Débats

11:15 Pause

11:30 **Deuxième session : La régulation de la mondialisation et ses acteurs**

- Bernard Gazier, professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, expert auprès de la Banque mondiale et de l'OIT
- Claude Sardais, président de France - Pologne pour l'Europe, inspecteur général des finances
- Bernard Maris, docteur en économie et journaliste

12:30 Débats

13 00 Déjeuner

14:30 **Troisième session: Table ronde: La solidarité : valeur identitaire de l'Union européenne, obsolète ou moderne ?**

- Laura Dagg, secrétaire générale du Mouvement européen France
- Csaba Öry, député européen, Groupe du Parti populaire européen et des Démocrates européens, ancien secrétaire d'Etat aux affaires sociales, Hongrie
- Joël Hasse Ferreira, député, groupe socialiste au Parlement européen, rapporteur sur les services sociaux d'intérêt général dans l'Union européenne

15 :30 - 17 :00 Débats

MARDI 3 JUILLET

Modérateur : Ana Sousa Dias, journaliste

08:45 **Quatrième session: Impact des outils et des nouvelles normes liés à la Stratégie de Lisbonne sur la protection sociale : normes IFRS, Solvabilité II, MOC, aspects fiscaux...**

- Jacques Maire, Directeur des Affaires Européennes & Institutionnelles du Groupe Axa
- Loes Van Embden-Andres, responsable du groupe de travail protection sociale, BusinessEurope
- Gabrielle Clotuche, actuaire, expert à la Confédération européenne des syndicats (CES), ancien directeur de la protection sociale à la CE

09 :45 Débats

10:30 **Cinquième session : 2010 et après**

- Antonio Dornelas, chercheur au Centro de Investigação E Estudos de Sociologia (CIES - ISCTE), ancien Secrétaire d'Etat au Travail et à la Formation, Portugal
- Jérôme Vignon, directeur protection et inclusion sociales à la Commission européenne

11:30 Conclusion

- Philippe Pochet, directeur de l'Observatoire social européen

12:00 Déjeuner

XXXII ND IPSE MEETING LISBON, JULY 2ND & 3RD 2007

THE LISBON STRATEGY: REGULATORY COUNTERWEIGHT OR GLOBALIZATION'S TROJAN HORSE ?

MONDAY, JULY 2ND

08:45 Greeting of participants

09:15 Welcome speeches

- **Alain Chenot**, Ipse's president
- **José da Silva Lopes**, president of the Montepio's board of directors
- **Dr. José António Fonseca Vieira da Silva***, Minister for Labour and Social Solidarity

09:45 Introduction

- **Dominique Boucher**, Ipse's general delegate
- Modérateur* : **Philippe Frémeaux**, chief editor, Alternatives Economiques

10:00 **1ST SESSION : La Stratégie de Lisbonne et l'Agenda social : évolution de ces priorités de l'Union européenne**

- **Marie-José Fleury**, rapporteur for the Cerc, founder of "Europe à la Une"
- **José Albino Silva Peneda**, member of the European Parliament, Group of the European People's Party and European Democrats, rapporteur on "a European Social Model for the future"
- **Pierre Defraigne**, Eur-Ifri director, former Deputy Director-General in DG Trade

10:45 Debates

11:15 Coffee break

11:30 **2nd session : Globalisation's regulation and its actors**

- **Bernard Gazier**, professor, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, expert for the World Bank and ILO
- **Claude Sardais**, president of France - Pologne pour l'Europe, General Inspector of des finances
- **Bernard Maris**, economist and columnist

12:30 Debates

13:00 Lunch

14:30 **3RD SESSION: Workshop Solidarity: identity value of the European Union, obsolete or modern?**

- **Laura Dagg**, general secretary, Mouvement européen France
- **Csaba Öry**, member of the European Parliament, Group of the European People's Party and European Democrats, former Undersecretary of State, Social and Family Affairs Ministry, Hungary
- **Joël Hasse Ferreira**, member of the European Parliament, Socialist Group in the European Parliament, rapporteur on "Social services of general interest in the European Union"

15:30 - 17 :00 Debates

TUESDAY, JULY 3RD

Modérateur : **Ana Sousa Dias**, journalist

08:45 **4TH SESSION : The impact of tools and recent rules linked to the Lisbon Strategy on social welfare: IFRS norms, Solvency II, Open method of coordination, ...**

- **Jacques Maire**, Axa group - Senior Vice President - European & Public Affairs - Mediterranean Region & Middle East -
- **Loes Van Embden-Andres**, chairwoman of BUSINESSEUROPE's Social Protection Working Group
- **Gabrielle Clotuche**, senior expert for Etuc, former Social Protection director for the EC

09 :45 Debates

10:30 **5TH SESSION : 2010 et après**

- **Antonio Dornelas**, , Centro de Investigação E Estudos de Sociologia (CIES - ISCTE)
- **Jérôme Vignon**, Social Protection and Integration director, European Commission

11:30 Conclusion

- **Philippe Pochet**, director of the Observatoire social européen

12:00 Lunch

une	Page 1	<ul style="list-style-type: none"> • LA STRATÉGIE DE LISBONNE, CONTREPOIDS RÉGULATEUR OU CHEVAL DE TROIE DE LA MONDIALISATION ? • THE LISBON STRATEGY, REGULATORY COUNTERWEIGHT OR GLOBALIZATION'S TROJAN HORSE ?
édito	Page 3	<ul style="list-style-type: none"> • SOLVABILITÉ 2: LA SPÉCIFICITÉ DU RISQUE SANTÉ • SOLVENCY 2: THE SPECIFICITY OF HEALTH RISK
folioles	Page 4 Page 5 Page 6	<ul style="list-style-type: none"> • CERCLE EUROPE ET MUTUALITÉ : • LES SERVICES DE SANTÉ EN EUROPE : LES ACTEURS PRENNENT POSITION • LA COUVERTURE SANTÉ DES RETRAITÉS • FOLIOCOLLECTION « MODÈLE SOCIAL EUROPÉEN OU MODÈLE DE SOCIÉTÉ : L'ENGAGEMENT DES ACTEURS SOCIAUX » • FOLIOCOLLECTION "EUROPEAN SOCIAL MODEL OR SOCIETY MODEL: THE SOCIAL ACTORS' INVOLVEMENT" • COMMISSION SYNERGIE : SOLVABILITÉ II, COMPRENDRE ENSEMBLE POUR AGIR EN CONVERGENCE • «RIVES ASSOCIATIONS»
	Page 7	<ul style="list-style-type: none"> • LE CONSEIL D'ORIENTATION DE L'IPSE MIS EN PLACE : UN TEMPS FORT DANS LA VIE DE NOTRE ASSOCIATION
	Page 8	<ul style="list-style-type: none"> • IPSE'S NEW ORIENTATION CONCIL: A MILESTONE FOR OUR ORGANIZATION • RÉUNION DU 22 FÉVRIER DE LA DE LA SECTION SPÉCIALISÉE EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET CITOYENNETÉ DU CESE
	Page 9	<ul style="list-style-type: none"> • FEBRUARY 22 ND MEETING OF THE SECTION FOR EMPLOYMENT, SOCIAL AFFAIRS, AND CITIZENSHIP OF THE EESC
dialogues	Page 10	<ul style="list-style-type: none"> • LA DÉSIGNATION DES CANDIDATS AU SEIN DES ORGANES DE DIRECTION DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES AU REGARD DES RÈGLES DÉMOCRATIQUES DE FONCTIONNEMENT DES PERSONNES MORALES - par Jacques Barthélémy
échetier	Page 11 Page 12	<ul style="list-style-type: none"> • RAPPORT CONJOINT 2007 SUR LA PROTECTION SOCIALE ET L'INCLUSION SOCIALE • A ÉTAT MODÈLE, PÈRE MODÈLE ? • MODEL STATE, MODEL FATHER ?
	Page 13	<ul style="list-style-type: none"> • TOUR D'HORIZON DU MARCHÉ DU TRAVAIL EUROPÉEN • REVIEW OF THE EUROPEAN LABOUR MARKET
	Page 14	<ul style="list-style-type: none"> • UN RAPPORT CONJOINT POUR UN MEILLEUR RAPPORT DE FORCE ? • A JOINT REPORT FOR AN IMPROVED BALANCE OF POWER?
folioles	Page 15	<ul style="list-style-type: none"> • RÉCONCILIER L'EMPLOI ET LA PROTECTION SOCIALE EN EUROPE • LANCEMENT DE CIDES UN CENTRE D'ACTION ET DE RECHERCHE POUR LES PARTENAIRES SOCIAUX DE L'ÉCONOMIE SOCIALE
foliofocus	Page 16 Page 18	<ul style="list-style-type: none"> • SOLVABILITÉ 2 : une nouvelle étape pour tous dans les prochains mois - par Norbert Gautron • PORC NOIR DE L'ALENTEJO • SIBIU CAPITALE DE LA CULTURE 2007 • LES JEUNES AUTRICHIENS ÉLECTEURS • EL EJIDO, LA LOI DU PROFIT • HOMMAGE A ANNE-MARIE DUMAS
reflets d'Europe	Page 19	<ul style="list-style-type: none"> • A LIRE
foliothèque	Page 20	<ul style="list-style-type: none"> • A LIRE
programme	Page 22 Page 23	<ul style="list-style-type: none"> • XXXII^e RENCONTRE Ipse, LISBONNE, 2 et 3 JUILLET 2007: LA STRATEGIE DE LISBONNE, CONTREPOIDS RÉGULATEUR OU CHEVAL DE TROIE DE LA MONDIALISATION ? • XXXII ND Ipse MEETING, LISBON, JULY 2 & 3 2007 : THE LISBON STRATEGY: REGULATORY COUNTERWEIGHT OR GLOBALIZATION'S TROJAN HORSE ?

Ipse Institut de la Protection Sociale Européenne

92, Boulevard de Magenta - 75010 Paris

Tél. 33 | 40 37 13 88 - Fax : 33 | 40 36 07 65

europesociale@euroipse.org

www.euroipse.org

FOLIO 45 - juin 2007 ISSN 1278-6160

Directeur de la publication : Dominique Boucher

Rédacteurs : Dominique Boucher, Julie Rouan

Traductions : Corporate Editions New Orléans

Conception et dessin : Jean-Pierre Terrien tél. 08 79 20 55 59

contact@in-medias.fr

Réalisation et Impression : Liliane Camard



